

Département de philosophie

Hiver 2025
Lundi 14 h-17 h
Local : A-2780

ÉTHIQUE APPLIQUÉE (PHI4030)

Plan de cours

RESPONSABLE DU COURS

<i>Nom</i>	Christian Saint-Germain
<i>Local</i>	W-5430
<i>Téléphone</i>	514-987-3000 # 4665
<i>Disponibilités</i>	Sur rendez-vous
<i>Courriel</i>	saint-germain.christian@uqam.ca

Les coordonnées de l'étudiant-e chargé-e de la correction seront transmises en début de session

DESCRIPTION DU COURS

Application de théories morales à des problèmes spécifiques dans la sphère privée et publique. Le cours pourra porter sur des questions liées à l'évolution du droit et de la technique, d'éthique sexuelle (pornographie, prostitution), d'éthique animale (droits des animaux), d'éthique environnementale (changements climatiques), d'éthique des affaires (responsabilité sociale des entreprises), d'éthique de la consommation (commerce équitable et développement durable) et d'éthique professionnelle (déontologie des différentes professions).

OBJECTIFS DU COURS

Ce cours vise à fournir aux étudiants-e-s quelques définitions clés de la notion d'éthique appliquée.

Il vise à comprendre et à critiquer les fondements philosophiques de cette discipline et l'émergence sociohistorique de cette nouvelle littérature spécialisée.

Il situe ce champ et ses objets dans le contexte de la fin du politique et dans la perspective d'un effort de moralisation de la domination technicienne.

Objectifs spécifiques

Manifester une compréhension critique des savoirs reçus et à enseigner de telle sorte qu'ils puissent favoriser la création de liens significatifs entre l'étudiant-e et l'actualité des problèmes d'éthiques appliquées ;

Établir des liens entre les positions des auteur-e-s abordé-e-s et l'évaluation de la valeur de leurs arguments respectifs ;

Développer une « sensibilité » éthique afin d'être en mesure comme futurs enseignants-e-s d'illustrer les enjeux et les dilemmes de choix éthiques et institutionnels tant au Québec que dans le monde.

CONTENU DU COURS

- Définitions canoniques de la notion d'éthique appliquée ;
- La critique des présupposés et des fondements philosophiques de cette discipline et de ses discours (relativisme et subjectivité) ;
- L'importance centrale de la notion de « cas » et de « comité » dans la mise en scène délibérative ;
- La valeur prescriptive de la décision en éthique appliquée par rapport au droit ;
- L'évolution des concepts de responsabilité et d'imputabilité dans le discours social ;
- L'étude et la discussion de certains problèmes d'éthique appliquée notamment ceux de la pornographie, de l'usage politique de la torture en rapport au terrorisme et de la corruption dans le monde politique.

FORMULES PÉDAGOGIQUES

Les cours seront magistraux et comporteront des échanges sur les textes du recueil.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation se divisera en deux étapes:

1) Un travail d'**analyse** d'un ouvrage tiré de la liste qui sera distribuée au deuxième cours .
Texte de 15 pages min., max. 20 pages (interligne et demi, police *Times*, 12 pts).

Pondération : 50% de la note finale.

Remise : lors du cours suivant la semaine de lecture, le **10 mars 2025**.

2) Un examen maison portant sur certains textes du recueil. Il s'agira de répondre à une série de questions distribuée la semaine précédant la remise.

Pondération : 50% de la note finale.

Remise : lors du dernier cours, le **11 avril 2025**.

Critères de correction :

- Ponctualité
- Satisfaction des exigences et respect des consignes
- Exactitude et précision des données
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Jugement et sens critique
- Argumentation et développement de la pensée ; cohérence de l'exposition
- Qualités formelles de la présentation
- Maîtrise de la langue écrite

Échelle de notation UQAM - Philosophie (A18)

Notation littérale	Notation chiffrée	Notation en %	Évaluation de l'apprentissage
A+	4.3	90 - 100	Excellent
A	4.0	85 - 89	
A-	3.7	80 - 84	
B+	3.3	77 - 79	Très bien
B	3.0	73 - 76	
B-	2.7	70 - 72	
C+	2.3	65 - 69	Bien
C	2.0	60 - 64	
C-	1.7	57 - 59	
D+	1.3	54 - 56	Passable
D	1.0	50 - 53	
E	0.0	moins de 50	Échec

MATÉRIEL REQUIS

Le recueil de textes PHI4030 obligatoire est disponible à la Coop.

RAPPEL DU RÈGLEMENT 18 (SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE) DE LA POLITIQUE 16 (SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL), ET DE LA POLITIQUE 44 (SUR L'ACCUEIL ET LE SOUTIEN AUX ÉTUDIANT.E.S EN SITUATION DE HANDICAP)



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou

tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.

Politique no 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel
--

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré et consiste en une pression indue exercée sur une personne, soit pour obtenir des faveurs sexuelles, soit pour ridiculiser ses caractéristiques sexuelles.

La Politique no 16 identifie, notamment, les comportements suivants comme des violences à caractère sexuel :
--

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvellesressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300

Par téléphone : 514 987-3148

Courriel :

situation.handicap@uqam.ca En

ligne : <http://vie->

[etudiante.uqam.ca/](http://vie-etudiante.uqam.ca/)

BES Concentration FECR – Compétences pédagogiques visées.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu
<ul style="list-style-type: none">- <i>Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ;</i>- <i>Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ;</i>- <i>Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.</i>	Sensibilisation
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.	
<ul style="list-style-type: none">- <i>Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ;</i>	Maîtrise
<ul style="list-style-type: none">- <i>Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement.</i>	Consolidation
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	
<ul style="list-style-type: none">- <i>Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ;</i>- <i>Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ;</i>- <i>Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement.</i>	Sensibilisation